



# Pomme de terre

# hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1349 - 15 décembre 2022

## DROIT ET RÈGLEMENTATION

# Emballages plastiques : le décret annulé

*Dans un arrêt du 9 décembre 2022 le Conseil d'État annule le décret n°2021-1318 du 8 octobre 2021 concernant les fruits et légumes frais non transformés, présentés en unité de vente de moins de 1,5 kg, autorisés à continuer d'utiliser des emballages plastiques, avec des délais pour se conformer aux obligations légales.*

de détail peuvent vendre tous fruits et légumes frais sous emballage plastique, qu'ils soient fragiles ou pas, et qu'ils soient conditionnés par lots de moins ou de plus de 1,5 kilogramme. Aucun contrôle, aucune poursuite et aucune sanction ne peut être mise en oeuvre par l'État pour quiconque ne respecterait pas la loi en exposant à la vente des fruits et légumes frais sous emballage plastique.

**P**our le Conseil d'État, l'administration a outrepassé le pouvoir qui lui a été confié par la loi en intégrant au décret des exemptions temporaires applicables aux fruits et légumes ne bénéficiant pas d'alternative au conditionnement composé de tout ou partie de matière plastique au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans la loi, il est bien clair qu'il y a les fruits et légumes soumis à la législation, et ceux qui, en raison de leur fragilité, sont exemptés et doivent être listés par décret (alinéa 16 du III de [l'article L.541-15-10](#) du code de l'environnement). Or, le décret ne fait pas qu'énoncer la liste des fruits et légumes présentant un risque de détérioration, mais intègre des délais d'application en raison d'autres critères que la seule fragilité. Cette annulation induit qu'il n'est pas possible de déterminer quels fruits et légumes sont considérés comme présentant un risque de détérioration lors de leur vente en vrac et sont donc susceptibles de bénéficier d'une exemption. **En conséquence la loi devient inapplicable.** Ainsi, depuis vendredi 9 décembre 2022 et jusqu'à ce qu'un nouveau décret d'application soit rédigé et publié au Journal officiel, le principe général d'interdiction des emballages plastiques est neutralisé. Sur le plan strictement juridique, les commerces

Cela ne veut pas forcément dire qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour la filière car ce nouveau décret ne proposera plus d'exemption temporaire. Ce sera application de la loi ou exemption tout court. Cette exemption sera basée uniquement sur la fragilité des produits. De plus, le Gouvernement a immédiatement réagi à cette annulation en réaffirmant ses objectifs de faire appliquer la loi et s'engageant à publier rapidement un nouveau décret afin de faire respecter ses engagements d'interdiction du plastique.

Nous avons appris qu'un projet de décret est déjà en cours de notification auprès de la Commission Européenne **et vient d'être mis en consultation publique**. Son contenu a été déterminé sans aucune concertation avec les filières et nous n'avons pas eu l'occasion de présenter les arguments d'exemption de certains produits fragiles, comme les pommes de terre de primeur. Nous espérons encore pouvoir le faire et saisissons les services de l'État en ce sens. Les conséquences de la présentation des pommes de terre dans des emballages moins transparents sont dramatiques pour les ventes et elles doivent être également présentées aux Pouvoirs Publics. ■

Florence ROSSILLION

## À DÉCOUVRIR

### Droit et réglementation

1

*Emballages plastiques : le décret annulé*

### Politique

2

*Lancement de la concertation sur la loi d'orientation et d'avenir agricoles*

### Pommes de terre transformées

3

*La souveraineté alimentaire au menu du GIPT*

### Marchés

4

*Une période festive qui s'installe*

Pomme de terre hebdo est 100 % numérique.

Pour le recevoir par mail, veuillez vous inscrire sur [cnipt.fr](https://cnipt.fr) dans l'onglet « Newsletter ».

## POLITIQUE

# Lancement de la concertation sur la loi d'orientation et d'avenir agricoles

Le principe d'une loi d'orientation et d'avenir agricoles avait été évoqué par Emmanuel Macron le 9 septembre dernier aux Terres de Jim dans le Loiret. « *Ce que je veux que nous construisons ensemble dans les six prochains mois, c'est un pacte d'orientation et d'avenir pour notre agriculture, sur les sujets d'orientation, de formation, de transmission et de transition* » avait alors déclaré le président de la République. Depuis cette date, le ministère de l'Agriculture a organisé de nombreuses rencontres avec près de 100 organisations agricoles, éducatives, environnementales, scientifiques, ... une méthode de concertation a été construite.

C'est sur la base de ces travaux que la concertation sur le pacte et la loi d'avenir et d'orientation agricoles a été lancée le 7 décembre par le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau. Cette concertation doit exprimer « *une volonté politique : renforcer la souveraineté de l'agriculture française grâce au renouvellement des générations en les inscrivant pleinement dans les transitions en cours* » a expliqué le ministre. « *D'ici 10 ans, un agriculteur sur trois sera en âge de partir à la retraite. Il nous faut donc penser, planifier et réussir cette transition, condition indispensable pour garantir l'avenir de l'agriculture française et maintenir nos capacités de production* » poursuit Marc Fesneau. Dès lors, le point de départ de la réflexion est clair : « *ce sont les actifs qui font et feront l'agriculture* ». Un horizon a été fixé : 2040. Il faudra « *anticiper ce que seront les agricultures, les exploitations et les métiers à cet horizon* » ajoute Marc Fesneau en insistant sur la nécessité « *d'écouter les aspirations des plus jeunes* » et de « *réin-*

*venter les politiques publiques* ». Quatre blocs de questionnement sont mis en avant : Comment miser et investir sur le capital humain ? Comment reconnaître, valoriser et promouvoir la diversité ? Comment générer une mobilisation collective pour le renouvellement des générations et les transitions ? Comment déployer des approches pragmatiques et penser territoire ?

La concertation se déroulera à trois niveaux : national, régional et auprès du public. Le volet national s'articulera autour de trois groupes de travail : Orientation et formation ; Installation et transmission ; Transition agroécologique et adaptation face au climat. Sous la coordination de Chambres d'agriculture France, les chambres régionales d'agriculture animeront la concertation régionale en liaison étroite avec les Conseils régionaux et les Préfets de région. « *Méthode, pragmatisme et proximité* » doivent guider le travail des Chambres dans cette concertation régionale a expliqué Sébastien Windsor, président de Chambres d'agriculture France. « *Nous devons être ambitieux dans les débats, mais pragmatiques dans les solutions, pour qu'elles arrivent dans les cours des fermes* ». Enfin, la consultation du public se fera dans les territoires, auprès des jeunes des établissements d'enseignement agricole, et sur internet.

Les travaux doivent démarrer début janvier et les différents groupes de travail devront rendre leurs contributions fin mai. Le mois de juin sera consacré à la rédaction du pacte et de la loi, le projet de loi devant être déposé avant l'été sur le bureau du Parlement. ■

Olivier MASBOU

« Cette concertation doit exprimer « une volonté politique : renforcer la souveraineté de l'agriculture française grâce au renouvellement des générations »

## L'organisation des travaux

Afin de pouvoir organiser les travaux, un ensemble de documents a été constitué, pour être partagé et décliné au niveau régional. Il permet de présenter des constats objectifs et partagés sur la situation agricole actuelle et ses tendances, de nourrir les débats et de servir de socle à l'élaboration des propositions. Un « [kit de concertation](#) » prenant en compte l'ensemble des problématiques sera à disposition des participants, afin de leur permettre d'engager les échanges. Par ailleurs, les coprésidents des 3 groupes de travail sont connus :

- **Groupe 1** : Orientation et formation coprésidé par Frédérique Alexandre-Bailly, directrice générale de l'ONISEP et Nicolas Nouail, directeur d'un établissement d'enseignement agricole en Seine-Maritime ;
- **Groupe 2** : Installation et transmission, coprésidé par Sarah Singla, formatrice en agronomie, exploitante agricole dans l'Aveyron, et Jean Salmon, président du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ;
- **Groupe 3** : Transition agroécologique et adaptation face au climat, co-présidé par Anne-Claire Vial, agricultrice, présidente de l'Acta et Philippe Mauguin, PDG de l'INRAE.



: Cliquez sur les liens pour en savoir plus

## POMMES DE TERRE TRANSFORMÉES

# La souveraineté alimentaire au menu du GIPT

À l'occasion de l'Assemblée générale du GIPT qui s'est tenue le 9 décembre à Paris, l'interprofession de la pomme de terre transformée avait invité Nicolas Bricas, chercheur socio-économiste de l'alimentation au CIRAD, titulaire de la Chaire Unesco Alimentations du monde. « Nous allons être obligés de changer de système alimentaire » a expliqué ce dernier. « La planète n'est pas en risque de pénurie mondiale. Nous sommes dans un monde de surproduction. La production alimentaire augmente plus vite que la population » poursuit le chercheur. Mais cela n'empêche pas « une inversion de la courbe de la faim ». « C'est la première fois que l'on voit le nombre de gens qui souffrent de la faim augmenter » depuis 2015. En cause, la hausse et la flambée des prix, une hausse aggravée par la crise ukrainienne. D'où la « prise de conscience de notre très forte dépendance au prix des intrants ». Mais toutes les régions du monde ne subissent pas cette crise de la même façon. Ainsi, les pays de l'Afrique sub-saharienne, moins dépendant du blé, sont moins vulnérables. La France de son côté subit une forte inflation des prix des produits alimentaires (+12 % en un an). Et pourtant, notre système alimentaire « coûte à la société ». Nicolas Bricas évoque la « non-durabilité des systèmes alimentaires industriels ». Il appelle à un « nouveau contrat social, pour repenser l'alimentation comme moyen de repenser notre place au monde et à la nature ». Cela n'étonnera personne, une telle intervention a donné lieu à un débat riche et passionné avec le public. Il revenait ensuite à Arnaud Delacour de conclure. Dans son discours, le président du GIPT a évoqué la situation des différents secteurs de la filière. Ainsi, « le marché des surgelés a repris des couleurs après deux campagnes

particulièrement éprouvantes marquées par le Covid. Le marché des chips continue de croître sur un créneau de produits plaisir et d'évolution de pratiques alimentaires. Le marché des produits sous-vide et des produits déshydratés, plus calme, cherche à séduire à nouveau le consommateur pour retrouver de la croissance » Pour ces productions « la mise en œuvre de la Loi Egalim a pu permettre une prise en compte des hausses des coûts de production agricole. C'est une avancée même si tous les autres coûts industriels n'ont pas pu être répercutés aux acheteurs ». « L'évolution future de la loi devra permettre un équilibre entre prix attractif au consommateur et juste rémunération de l'ensemble des acteurs de la filière ».

La situation est beaucoup moins favorable pour la féculé. « Les hausses de coûts de production agricole et les faibles rendements de ces dernières années entraînent une perte d'attractivité auprès des producteurs ». Le GIPT constate une baisse des surfaces prévisibles qui risque de mettre à mal la filière. « Les conditions climatiques de cet été et les faibles rendements confirment la situation de crise dans laquelle ce secteur évolue » poursuit Arnaud Delacour. Il a rappelé la demande de la filière féculé : « une aide couplée exceptionnelle pour maintenir nos deux usines, nos capacités de production et un équilibre entre les différents débouchés en pommes de terre ». « Gardons pour objectif de développer nos outils de transformation » a conclu Arnaud Delacour qui s'est félicité de la reprise du site de Rosière en Santerre et de la célèbre marque Mousline par le fonds d'investissement français FNB Private Equity. « C'est une chance pour notre secteur ». ■

Olivier MASBOU

## AGENDA

10 janvier 2023

AG de l'UNPT

Paris

<https://unpt.fr>

11 janvier 2023

AG du CNIPT

Paris

[www.cnipt.fr](http://www.cnipt.fr)

25 janvier 2023

Journée Technique Nationale  
Pomme de terre

Paris

[www.arvalis.fr](http://www.arvalis.fr)

8-10 février 2023

Fruit Logistica

Berlin

[www.fruitlogistica.com/de](http://www.fruitlogistica.com/de)

25 février au 5 mars 2023

Salon International de  
l'Agriculture

Paris

[www.salon-agriculture.com](http://www.salon-agriculture.com)

26-27 avril 2023

Medfel

Perpignan

[www.medfel.com.com](http://www.medfel.com.com)

6-7 septembre 2023

Potato Europe

Tournai (Belgique)

[www.potatoeurope.be/nl](http://www.potatoeurope.be/nl)

## EN BREF...

FranceAgriMer

## Un nouveau délégué filière Fruits et Légumes

Franck Da Ros est le nouveau délégué filière Fruits et Légumes de FranceAgriMer. Il succède à Marie-Agnès Oberti qui a été nommée déléguée filière Grandes Cultures de l'Établissement public. Franck Da Ros est actuellement en poste au

Secrétariat général des affaires européennes (SGAE). Il prendra ses nouvelles fonctions début janvier.

FranceAgriMer

## Patrick Trillon quitte la présidence du CS Fruits et légumes

Le Conseil spécialisé Fruits et légumes de FranceAgriMer du 14 décembre était le

dernier qui se tenait sous la présidence de Patrick Trillon. Ce dernier avait annoncé, il y a quelques semaines, sa volonté de quitter ce poste. Ancien président de l'UNPT, puis du CNIPT, Patrick Trillon était président du CS Fruits et Légumes de France AgriMer depuis 10 ans (il a été nommé pour la première fois en juin 2012). Son successeur devrait être désigné en janvier.



: Cliquez sur les liens pour en savoir plus

## LES MARCHÉS PHYSIQUES

## Cotations France (RNM)

En €/tonne

## Marché français - Stade expédition - Semaine 49

## Variétés de consommation courantes

|   |         |
|---|---------|
| Frites div.var.cons France lavée cat.I 50-75mm filet 2,5kg        | 690 (=) |
| Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg                 | nc.     |
| Div.var.cons France non lavée cat.II 40-75 mm filet 25 kg         | 350 (=) |
| Div.var.cons France lavée cat.I 40-75 mm filet 10 kg consommation | 450 (=) |

## Variétés à chair ferme

|  |         |
|--|---------|
| Charlotte France lavée cat.I +35mm filet 2,5kg | nc.     |
| Rouge France lavée cat. I + 35 mm filet 2,5 kg | 710 (=) |

## Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 49

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Conservation France biologique | 1070 (=) |
|--------------------------------|----------|

## Export-Stade expédition - Semaine 49

|  |         |
|--|---------|
| Agata lavée cat.I +40 mm filet 10 kg consommation      | 410 (=) |
| Agata France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne        | 370 (=) |
| Div.var.cons France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne   | nc.     |
| Div.var.cons France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne | 360 (=) |
| Monalisa France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne       | nc.     |
| Rouge div.var.cons France lavable +45 mm sac 1 tonne   | 340 (=) |

## Rungis - Semaine 49

|   |         |
|---|---------|
| Charlotte France cat. I carton 12,5 kg                    | nc.     |
| Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg     | 550 (=) |
| Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg | 500 (=) |

N.B.: entre parenthèses, la tendance du marché.

## Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2015

|                        | Octobre 2022 | Variation en % sur un an |
|------------------------|--------------|--------------------------|
| Indice mensuel général | 142,2        | + 21                     |

Source : INSEE

## Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

|                 | Octobre 2022 | Variation en % sur un an |
|-----------------|--------------|--------------------------|
| Pommes de terre | 222,9        | + 5 %                    |

Source : INSEE

## Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7,5, vrac nu, départ ferme (€/T)

|                          | Semaines 47 et 48 |
|--------------------------|-------------------|
| Consommation polyvalente | 353 (↘)           |
| Chair ferme blanche      | 333 (↘)           |
| Chair ferme rouge        | 330 (↘)           |

Source : Courtiers assermentés français

## Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

|                 | Octobre 2022 | Variation en % sur un an |
|-----------------|--------------|--------------------------|
| Pommes de terre | 128,53       | + 7,5                    |

Source : INSEE

## Prix au détail en GMS - €/kg

| Référence format 2,5 kg selon usage culinaire (hors BIO) | Novembre 2021 | Novembre 2022 | Evol. nov. 2022 vs nov. 2021 |
|--|---------------|---------------|------------------------------|
| À l'eau, sautée, vapeur                                  | 1,34          | 1,41          | + 5 %                        |
| Four   | 1,34          | 1,50          | + 12 %                       |
| Frites   | 1,32          | 1,47          | + 11 %                       |

Source : GIE Interfel/CNIPT - Base d'évaluations : 333 points de vente et 3 670 références en novembre 2022

## Cotations marchés étrangers

En €/tonne

## Pays-Bas (cotation NAO + VTA) - Semaine 44

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| Frites 40 mm+                   | 205-265 (↗) |
| NAO Export 40 mm, vrac fritable | nc.         |

## Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 44

|  |     |
|--|-----|
| Fontane, Challenger (tout venant 35 mm+, vrac, départ) | nc. |
|--|-----|

## Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 44

|  |     |
|--|-----|
| Prix moyen marché libre, départ ferme (sac ou vrac), toutes variétés | nc. |
|--|-----|

## Une période festive qui s'installe

Une dynamique des ventes s'installe depuis début décembre, en lien avec la baisse des températures et les périodes festives de la fin d'année. Les animations dans le rayon s'avèrent souvent indispensables pour donner de l'attrait à un produit qui bénéficie d'atouts considérables (nutritionnels, goût, recettes, occasions de consommation variées...), tout en gardant une dimension de « valeur refuge », dans un contexte économique difficile pour beaucoup... Une tendance positive s'observe également sur les offres « praticité » qui bénéficient d'un prix facial attractif auprès des consommateurs.

À l'export, sur le frais, les activités ralentissent légèrement sur ces dernières semaines, mais les flux restent réguliers auprès de nos partenaires historiques. Le premier trimestre pourrait être de bon augure pour les flux commerciaux à destination de l'export. Sur le secteur de l'industrie, les besoins et les débouchés restent importants.

## Veille UE (source : CNIPT d'après World Potato Markets - semaine 49)

**Allemagne** : au total, 246 124 tonnes de pommes de terre de consommation ont été exportées par l'Allemagne en octobre 2022, selon les chiffres officiels, ce qui correspond à une baisse de 20% par rapport à octobre 2021. Les Pays-Bas sont le principal client en octobre, représentant 45 % des ventes, mais les volumes ont baissé de 31 % par rapport à octobre 2021 à 104 719 tonnes pour les pommes de terre de consommation. La demande de l'Italie a augmenté de 14 % pour atteindre 16 040 tonnes.

## Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples

75008 Paris

Tél: 01 44 69 42 10

Fax: 01 44 69 42 11

## Directrice de publication

Rédactrice en chef :

Florence Rossillion

## Conception graphique :

Aymeric Ferry

Dépôt légal : à parution

ISSN n° 0991-3351

